

Cadre réservé à l'administration :

Tiers :

Numéro de demande : 2022 -

Direction : DSJVA

Tampon d'arrivée du dossier

**DEMANDE DE SUBVENTION
DEPARTEMENTALE AU TITRE
DES ACTEURS JEUNESSE**

ANNEE 2023

**APPEL A PROJETS DANS LE CADRE
DE LA POLITIQUE JEUNESSE POUR
LES 12/25 ANS**

**QUAND TRANSMETTRE
VOTRE DOSSIER ?**

**du 7 octobre au 4 novembre
2022**

Au plus tard

Pour qu'il soit recevable, tout dossier de demande de subvention devra être transmis accompagné de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à son étude, au plus tard le :

**COMMENT TRANSMETTRE
VOTRE DOSSIER :**

- Par courriel à l'adresse suivante pour les associations, les collèges, les lycées, les établissements d'enseignement supérieurs, les établissements médico-sociaux

geu-asso@cd-essonne.fr

- Par courriel à l'adresse suivante pour les collectivités, les EPCI et les organismes publics

geu-collectivite@cd-essonne.fr

Inscrire dans l'objet de votre mail, l'intitulé :

**AAP JEUNESSE 2023 + LE
NOM DE VOTRE STRUCTURE**

Nom de la structure porteuse du projet :

Titre du projet :

Projet reconduit :

- OUI
 NON

Statut du porteur de projet :

[cocher la case correspondante]

- Collectivité territoriale/EPCI et organismes public
 Etablissement d'enseignement public (collège, Lycée, établissement d'enseignement supérieur)
 Etablissement médico-social
 Association

N° Siret :

(Numéro de référence auprès de l'INSEE, 14 caractères)

1 – PREAMBULE

Lors des Assises de la jeunesse, Le Conseil Départemental a défini, avec les partenaires et les jeunes, les axes de la nouvelle politique publique en direction des jeunes de 12 à 25 ans qui se décline en un SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE « *Bien grandir en Essonne* » 2023-2028 avec 4 axes majeurs :

- **Accompagner l'autonomie individuelle des jeunes** : Aider chaque jeune à élaborer progressivement son projet de vie en l'aidant à mieux se connaître (ses envies, ses talents...) et à découvrir / élargir son champ des possibles
- **Décloisonner les jeunes** : Permettre aux jeunes issus des milieux sociaux culturels et d'environnements différents de trouver des lieux communs pour partager leurs expériences, développer des liens et s'entraider.
- **Soutenir les plus fragiles** : Permettre aux jeunes qui rencontrent des périodes difficiles de se sentir soutenus et accompagnés à proximité de leur domicile en facilitant leur accès aux services dans une démarche d'aller-vers
- **Appuyer les professionnels** pour proposer un accompagnement personnalisé aux jeunes et construire une culture d'accompagnement commune entre les professionnels.

2 – OBJECTIFS

Dans le cadre de ses politiques publiques et dans son rôle de premier partenaire des collectivités et des associations essonniennes, le Conseil départemental a décidé de lancer un nouvel appel à projets jeunesse au titre de l'année 2023, permettant de soutenir des projets dont les objectifs sont les suivants :

- ✚ **Permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs choix scolaires** :
 - ✓ Faire la promotion des métiers peu connus (monde agricole, de pointe, émergents et les métiers de l'environnement et du développement durable) et porteurs d'emplois auprès des jeunes de 12 à 25 ans,
 - ✓ Développer la promotion de l'apprentissage, notamment dans le Sud Essonne,
 - ✓ Encourager les actions de découverte des métiers en amont de la 3ème
- ✚ **Encourager les jeunes et les parents à s'exprimer et à être acteurs**
 - ✓ Développer la confiance en soi, les compétences psycho-sociales (savoir-être) et les actions d'éloquence,
- ✚ **Apporter des moyens aux jeunes pour faciliter leur épanouissement**
 - ✓ Sensibiliser et informer par les pairs sur l'engagement, le décrochage scolaire (mettre en avant des parcours de réussite),
 - ✓ Favoriser l'apprentissage de la mobilité (utilisation des transports en commun, des modes de mobilités alternatifs et actifs),
- ✚ **Encourager les rencontres entre jeunes**
 - ✓ Organiser des rencontres inter-villes pour mixer les jeunes (géographiquement, socialement, inclusion des jeunes en situation de handicap...),
 - ✓ Développer les actions d'éloquence intercommunales
- ✚ **Faciliter l'engagement des jeunes**
 - ✓ Soutenir les communes sur des projets d'engagement citoyen au sein des Conseils Municipaux d'Enfants et Conseils Municipaux de Jeunes,
 - ✓ Mettre en place des actions pour favoriser l'engagement des jeunes par les pairs
- ✚ **Encourager un "mieux vivre ensemble" au sein des collègues**

- ✓ Sensibiliser et lutter contre le harcèlement scolaire et les discriminations.

5 – CRITERES ET CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Candidats éligibles aux appels à projets : les associations, collectivités locales, EPCI, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur, organismes publics, Etablissements médico-sociaux.

Zones géographiques d'intervention : l'ensemble du territoire essonnien.

Critères de recevabilité des projets:

- Respect des délais de transmission du dossier,
- Budget prévisionnel équilibré,
- Définition des critères d'évaluation du projet,

Socle des critères d'analyse des projets :

- Pertinence du projet au regard des besoins repérés, sur la base d'un diagnostic
- Mixité des publics (géographique, mixité de genre, etc...)
- Ressources de la structure pour mener à bien le projet
- Coût du projet
- Recherche de cofinancements
- Partenariats locaux mis en place
- Caractère innovant du projet
- Dimension participative du projet, et plus particulièrement pour le public jeune
- Formation et expérience des intervenants autour de la/des thématique(s) de l'appel à projets

Une attention particulière sera apportée aux projets :

- ✓ **Permettant le développement d'actions dans les territoires ruraux du Sud de l'Essonne**
- ✓ **D'inclusion des jeunes en situation de handicap**
- ✓ **Pour lesquels les jeunes sont à l'initiative du projet et/ou acteurs des actions**
- ✓ **Répondant à un diagnostic partagé réalisé avec les jeunes**
- ✓ **Ayant un rayonnement départemental**

Modalités du versement de l'aide :

- Le bilan de la manifestation doit impérativement être transmis au service instructeur au plus tard 6 mois après la date de l'événement
- La subvention apportée ne pourra être inférieure à 1 500 €

6 – CALENDRIER

Lancement de l'appel à projets : du 7 octobre au 4 novembre 2022 téléchargeable sur le site Conseil départemental <http://www.associations.essonne.fr/>,

- Date limite de dépôt des dossiers complets : **4 novembre 2022**

7 –TRANSMISSION DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION

➤ **Par courriel à l'adresse suivante :**

- pour les associations, les collèges, les lycées, les établissements d'enseignement supérieurs, les établissements médico-sociaux : geu-asso@cd-essonne.fr
- pour les collectivités, les EPCI et les organismes publics : geu-collectivite@cd-essonne.fr

**POUR TOUTE DEMANDE DE PRECISION,
ADRESSER UN COURRIEL A L'ADRESSE SUIVANTE :**

macera@cd-essonne.fr

ou

service-jeunesse@cd-essonne.fr (en objet : AAP JEUNESSE)

8 – DESCRIPTION DU PROJET

Structure porteuse du projet	
Personne responsable du projet	Civilité : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M [<i>cocher la case correspondante</i>] Nom : Prénom : Fonction : Téléphone : Courriel :
Intitulé du projet	
Thématiques au titre desquelles le projet est proposé	<input type="checkbox"/> Promotion des métiers peu connus (monde agricole, de pointe, émergents de l'environnement et du développement durable) et porteurs d'emplois auprès des jeunes de 12 à 25 ans <input type="checkbox"/> Promotion de l'apprentissage, notamment dans le Sud Essonne <input type="checkbox"/> Actions de découverte des métiers en amont de la 3ème <input type="checkbox"/> Confiance en soi, les compétences psycho-sociales (savoir-être) <input type="checkbox"/> Sensibilisation et information par les pairs sur l'engagement, le décrochage scolaire (mettre en avant des parcours de réussite) <input type="checkbox"/> Apprentissage de la mobilité (utilisation des transports en commun, des modes de mobilités alternatifs et actifs) <input type="checkbox"/> Rencontres inter-villes pour mixer les jeunes (géographiquement, socialement, inclusion des jeunes en situation de handicap...) et développer les actions d'éloquence intercommunales <input type="checkbox"/> Projets d'engagement citoyen au sein des Conseils Municipaux d'Enfants et Conseils Municipaux de Jeunes <input type="checkbox"/> Actions favorisant l'engagement des jeunes par les pairs <input type="checkbox"/> Sensibilisation et lutte contre le harcèlement scolaire et les discriminations.
POURQUOI ? <ul style="list-style-type: none">• <i>Diagnostic sur lequel la structure s'appuie pour proposer ce projet</i>• <i>Objectifs généraux du projet</i>	

QUOI ? Description du projet <ul style="list-style-type: none"> • <i>Actions prévues</i> • <i>Objectifs précis par action</i> 		
COMMENT ? Moyens mis en œuvre <i>(humains, techniques, matériels et financiers)</i>	<u>Moyens humains :</u> <u>Moyens techniques :</u> <u>Moyens matériels :</u> <u>Moyens financiers :</u>	
QUI ? Public bénéficiaire <i>(population touchée directement ou indirectement par le projet)</i>	Bénéficiaires	Nombre de personnes ciblées
	<input type="checkbox"/> Collégiens <input type="checkbox"/> Lycéens <input type="checkbox"/> Etudiants <input type="checkbox"/> Jeunes 12/15 ans <input type="checkbox"/> Jeunes 16/18 ans <input type="checkbox"/> Jeunes 19/25 ans <input type="checkbox"/> Filles	<input type="checkbox"/> Moins de 50 <input type="checkbox"/> De 50 à 100 <input type="checkbox"/> De 100 à 200 <input type="checkbox"/> Plus de 200

	<input type="checkbox"/> Garçons	
AVEC QUI ? Description des partenariats <i>(Modalités, rôle et implication des partenaires sur le projet)</i> <i>Préciser, le cas échéant, s'il s'agit de partenaires financiers</i>		
OÙ ? Zone géographique ou territoire de réalisation du projet <i>(communes, EPCI concernés)</i>		
QUAND ? Date de mise en œuvre et calendrier prévisionnel <u>détaillé</u> de l'action		
RESULTATS ATTENDUS Méthode d'évaluation envisagée et indicateurs choisis		

Ci-joint Fiche bilan à retourner avant le 30 juin 2024

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET ANNEE 2023

DEPENSES	Prévision en euros	RECETTES	Prévision en euros
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures (alimentation...)		Prestations de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures administratives		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures d'entretien et de petit équipement		Etat (préciser)	
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs			
Sous-traitance générale		Région (préciser)	
Locations mobilières et immobilières			
Entretien et réparation		Département	
Assurances		Total de la demande	
Documentation		Dont Direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative	
Divers		Dont Autres directions (à préciser)	
Formations			
62 - Autres services extérieurs		Commune (s)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications		Intercommunalité(s)	
Déplacements, missions et réceptions			
Frais postaux et télécommunication		Organismes sociaux	
Services bancaires		Fonds européens	
Divers			
		Emplois aidés	
63 - Impôts et taxes		Autres établissements publics	
Impôts et taxes sur rémunérations		Aides privées	
Autre impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunération du personnel		Cotisations	
Charges sociales		Autres	
Autres charges de personnel		76 - Produits financiers	
65 - Autres charges de gestion Courante		77 - Produits exceptionnels	
66 - Charges financières		Sur opérations de gestion	
67 - Charges exceptionnelles		Sur exercices antérieurs	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprise sur amortissements, provisions et fonds dédiés	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnes bénévoles		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Excédent	€	Perte de l'exercice	€
Fonds de réserve de l'association	€		€

10 – PIÈCES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

Pour être recevable, votre demande de subvention doit impérativement être accompagnée des pièces suivantes ; si tel n'est pas le cas, la demande ne sera pas instruite

POUR LES ASSOCIATIONS :

PIECES OBLIGATOIRES À FOURNIR POUR TOUTE DEMANDE

- Le présent dossier dûment complété et signé
- Le budget prévisionnel 2023 de fonctionnement de la structure daté et signé par le Président et le Trésorier
- Les comptes annuels 2021 (bilan, compte de résultat, annexes) datés et signés par le Président et le Trésorier
- Le rapport d'activité 2021 daté et signé par le Président et le Trésorier
- Le Relevé d'Identité Bancaire ou Postal ACTIF établi au nom de la structure, suivi de l'adresse du siège social ou de la mention « Chez Monsieur » ou « Chez Madame » précédant l'adresse postale de votre choix
- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale signé par le président ou la présidente avec le bilan d'activités
- Une attestation d'assurance

PIECES SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR EN CAS DE 1^{ère} DEMANDE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL OU DE CHANGEMENT DE SITUATION

- Le récépissé de déclaration à la Préfecture ou Sous-Préfecture
- La copie de l'extrait de publication au Journal Officiel
- Les statuts signés par le Président
- La composition du Conseil d'administration ou du Bureau avec nom et fonction des membres et coordonnées du Président
- L'avis de situation au répertoire SIREN de l'INSEE :

Chaque structure doit obligatoirement posséder un numéro à 14 chiffres pour recevoir une subvention du Département

Pour obtenir l'Avis de situation au répertoire SIREN de l'INSEE, se rendre sur :

<http://avis-situation-sirene.insee.fr>

Adresse : INSEE CENTRE, 131 rue du Faubourg Bannier 45034 Orléans cedex 1

Tél. : 02.38.69.52.52

Site Internet : <http://www.insee.fr>

POUR LES AUTRES STRUCTURES:

PIECES OBLIGATOIRES À FOURNIR POUR TOUTE DEMANDE

- Le présent dossier dûment complété et signé
- Le Relevé d'Identité Bancaire ou Postal ACTIF établi au nom de la structure, suivi de l'adresse du siège social

11 – PRESENTATION DE LA STRUCTURE (à remplir uniquement par les associations)

SIEGE SOCIAL	Adresse : Code postal : Commune : Téléphone : Email : Site Internet :
CORRESPONDANCE (si différente du siège social)	Adresse : Code postal : Commune : Téléphone : Email : Site Internet :
IDENTIFICATION DU REPRESENTANT LEGAL DE LA STRUCTURE (Président, si différent : autre personne désignée par les statuts)	Nom : Prénom : Adresse: Code postal : Commune : Téléphone : Email :
UNION, FEDERATION OU RESEAU AUQUEL EST AFFILIEE VOTRE STRUCTURE	Indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle
TERRITOIRE D'INTERVENTION DE LA STRUCTURE	Cochez la ou les cases vous correspondant <input type="checkbox"/> Communauté d'Agglomération <input type="checkbox"/> Quartier <input type="checkbox"/> Communauté de communes <input type="checkbox"/> Département <input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Région <input type="checkbox"/> Quartier Politique de la Ville
PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL	Si oui, précisez lesquels :
FORMATION	Si votre association a suivi des formations organisées par le Conseil départemental, précisez lesquelles : Sinon quels sont vos besoins :

12 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESSOURCES HUMAINES

	TOTAL	COMPOSITION		AGE			
		Femmes	Hommes	de 0 à 14 ans	de 15 à 25 ans	de 26 à 60 ans	Plus de 60 ans
Nombre d'adhérents de la structure							
Nombre de membres au Conseil d'administration							
Nombre de membres au Bureau							
Nombre de bénévoles - hors dirigeants - (1)							
Nombre de bénéficiaires (2)							
Dont nombre de bénéficiaires essonniens (2)							
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé / ETPT (3) :							

(1) Personne contribuant régulièrement à l'activité de votre structure de manière non rémunérée.

(2) Personne non adhérente qui bénéficie de votre activité (ex : spectateur de votre prestation de fin d'année).

(3) Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail. A titre d'exemple, un salarié en CDI dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un salarié en CDD de 3 mois, travaillant à 80% correspond à 0,8x3/12 soit 0,2 ETPT.

Montant annuel de l'adhésion :

----- €

Montant en cas de tarification spéciale :

----- €

12 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e) _____, représentant légal de la structure, certifie :

Que la structure est régulièrement déclarée à la Préfecture et qu'elle est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,

Exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention déposés auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires.

J'ai pris connaissance de l'article L 1611.4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil départemental un pouvoir de contrôle sur l'association et du texte de la loi du 6 février 1992 qui fixe les conditions d'une publication des comptes en annexe du compte administratif du Conseil départemental.

Que l'association souscrit au **contrat d'engagement républicain** annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Un exemplaire signé sera communiqué au Conseil départemental à sa demande.

Fait, à _____ le __/__/_____.

Signature :

13 – RGPD

Les données à caractère personnel sont collectées par les Guichets d'Entrée Unique (GEU) de la Direction des sports, de la jeunesse et de la vie associative (DSJVA), et de la Direction de l'Animation Territoriale, d'attractivité et des contrats (DATAC) dans le but de traiter les demandes de subventions et d'appels à projets formulées par les associations, collectivités locales, EPCI, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur, organismes publics, Etablissements médico-sociaux ;

Les coordonnées des responsables des structures peuvent également être utilisées, sur la base de leur consentement, pour leur envoyer par e-mail ou courriel des informations d'actualité du Département.

Le responsable de traitement est le Conseil Départemental de l'Essonne.

En tant que responsable de la structure, acceptez-vous que le Département de l'Essonne traite vos données personnelles (identité et coordonnées) pour

➤ **Recevoir par e-mail ou courrier les informations d'actualité du Département ?**

Oui Non

En cas de refus, vous ne recevrez pas les lettres d'actualité du Département

Conformément au chapitre III du RGPD et au chapitre II du Titre II de la Loi « Informatique et Libertés » réécrite, vous disposez de droits concernant le traitement de vos données. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et de vos droits, le Département vous invite à consulter les mentions d'information complémentaires via son site internet, rubrique « *Traitement des données* » (<http://www.essonne.fr/>).

14 – RÈGLEMENT DE LA COMMUNICATION

Le demandeur d'une subvention ou d'un prix auprès du Département de l'Essonne s'engage :

ARTICLE 1 : Appui moral et financier

A faire mention de l'appui moral et financier du Département dans toute publicité, document et communiqué à paraître dans la presse écrite, radio, télévisée ou sur Internet.

Le logo du Département est disponible en suivant ce lien : <http://www.essonne.fr/outils/logos/>

ARTICLE 2 : Logo et matériel de communication du Département

A faire paraître le logo du Département de l'Essonne sur les affiches, flyers, bandeaux, billetterie, invitations, site Internet...

Le matériel de communication devra impérativement figurer sur les lieux de manifestations sportives subventionnées par le Département.

ARTICLE 3 : Autorisation de publication

A s'assurer auprès des participants qu'ils ont remplis un formulaire d'autorisation de publication (droits à l'image)

ARTICLE 4 : Litiges

Le Département se réserve le droit de réclamer les sommes versées si les conditions précitées ne sont pas respectées.

BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT LA STRUCTURE (ANNEE 2023)

DEPENSES	Prévision en euros	RECETTES	Prévision en euros
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures (alimentation...)		Prestations de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures administratives		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures d'entretien et de petit équipement		Etat (préciser)	
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs			
Sous-traitance générale		Région (préciser)	
Locations mobilières et immobilières			
Entretien et réparation		Département	
Assurances		Total de la demande	
Documentation		Dont Direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative	
Divers		Dont Autres directions (à préciser)	
Formations		Commune (s)	
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications		Intercommunalité(s)	
Déplacements, missions et réceptions			
Frais postaux et télécommunication		Organismes sociaux	
Services bancaires		Fonds européens	
Divers			
		Emplois aidés	
63 - Impôts et taxes		Autres établissements publics	
Impôts et taxes sur rémunérations		Aides privées	
Autre impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunération du personnel		Cotisations	
Charges sociales		Autres	
Autres charges de personnel		76 - Produits financiers	
65 - Autres charges de gestion Courante		77 - Produits exceptionnels	
66 - Charges financières		Sur opérations de gestion	
67 - Charges exceptionnelles		Sur exercices antérieurs	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprise sur amortissements, provisions et fonds dédiés	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnes bénévoles		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Excédent	€	Perte de l'exercice	€
Fonds de réserve de l'association	€		€

Date et Signature du représentant légal et du trésorier :

COMPTE DE RESULTAT DE LA STRUCTURE (ANNEE 2022)

DEPENSES	Prévision en euros	RECETTES	Prévision en euros
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures (alimentation...)		Prestations de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures administratives		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures d'entretien et de petit équipement		Etat (préciser)	
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs		Région (préciser)	
Sous-traitance générale			
Locations mobilières et immobilières		Département	
Entretien et réparation		Total de la demande :	
Assurances		Dont Direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative	
Documentation		Dont autres directions (à préciser)	
Divers			
Formations		Commune (s)	
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s)	
Publicité, publications			
Déplacements, missions et réceptions		Organismes sociaux	
Frais postaux et télécommunication			
Services bancaires		Fonds européens	
Divers		Emplois aidés	
63 - Impôts et taxes		Autres établissements publics	
Impôts et taxes sur rémunérations		Aides privées	
Autre impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunération du personnel		Cotisations	
Charges sociales		Autres	
Autres charges de personnel		76 - Produits financiers	
65 - Autres charges de gestion Courante		77 - Produits exceptionnels	
66 - Charges financières		Sur opérations de gestion	
67 - Charges exceptionnelles		Sur exercices antérieurs	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprise sur amortissements, provisions et fonds dédiés	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnes bénévoles		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Excédent	€	Perte de l'exercice	€
Fonds de réserve de l'association	€		€

Date et Signature du représentant légal et du trésorier

